

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de LA COUTURE

Communes de Les Gours, Lupsault et Oradour

Octobre 2016

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	p1
Retour enquête.....	p1
Les 5 phases d'un projet éolien..	p2
Les études réalisées.....	p2/3
Photomontage.....	p3
L'implantation.....	p4
Les prochaines étapes.....	p4

Les sociétés **BayWa r.e.** et **VALOREM** étudient en relation avec vos élus, les possibilités d'implantation d'un parc éolien sur votre territoire.

Forts d'une longue expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables, nous apportons une attention particulière à l'information des populations accueillant ce type de projet.

Qui sommes-nous ?

La société **BayWa r.e. France** porte le projet éolien de La Couture et en a confié le développement à VALOREM. BayWa r.e. France est une filiale du groupe allemand BayWa r.e. Implantée en France depuis 2012. La société emploie 900 salariés dans le monde entier, dont 30 en France. BayWa r.e. France a vocation à développer, construire et exploiter des parcs éoliens et photovoltaïques. Aujourd'hui, la société exploite 200 MW d'énergie éolienne et solaire sur le territoire métropolitain, dont 40 MW éolien en Poitou-Charentes.



Créée en 1994, la société **VALOREM** compte près de 200 salariés d'horizons divers répartis dans 4 agences (Bègles, Amiens, Carcassonne et Nantes). Des études à l'exploitation, elle maîtrise toutes les étapes d'un projet éolien. Premier acteur de l'éolien au sein de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine, VALOREM possède aujourd'hui plus de 100 MW en propre et a contribué à l'obtention de plus de 780 MW de permis de construire.



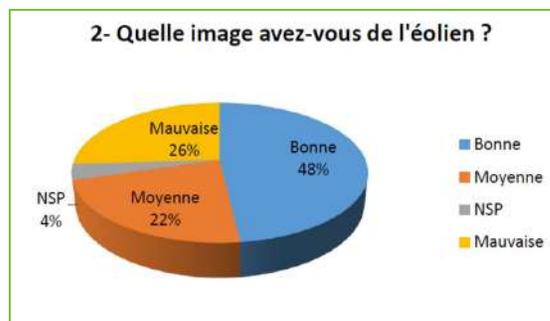
Retours sur la perception de l'éolien sur votre territoire

En avril 2016 nous avons distribué une première lettre d'information vous présentant le choix du site, la zone d'étude ainsi qu'un questionnaire.

Sur les 27 personnes ayant répondu au questionnaire, plus de 85% déclarent se sentir concernées par l'éolien. 70% des répondants ont une image moyenne (22%) ou bonne (48%) de cette énergie.

Les attentes les plus fortes étaient :

- Que le parc puisse être démantelé sans conséquence pour l'environnement
- D'être informés tout au long du développement du projet
- Que le projet s'intègre bien au paysage



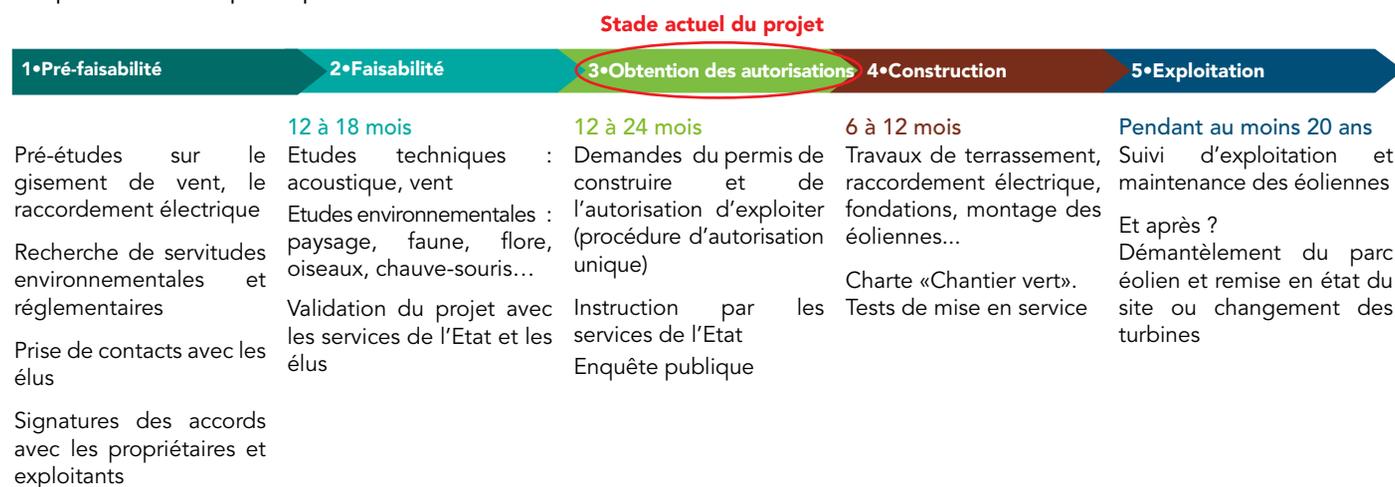
Lettre d'information sur le projet de parc éolien de

LA COUTURE

communes de Les Gours, Lupsault et Oradour

Les 5 phases d'un projet éolien

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc, puis son démantèlement.



Les études réalisées

Afin de construire le projet le mieux adapté à votre territoire, des bureaux d'études ou experts indépendants ont réalisé différentes études sur le milieu humain et naturel. En concertation avec les services de l'état, les élus locaux et les propriétaires/exploitants agricoles, VALOREM les a analysé pour déterminer la faisabilité du projet et l'emplacement de chaque éolienne.

Le potentiel éolien

Le mât de mesure a été installé sur la zone du projet. A partir de notre campagne de mesure de vent réalisée en ? des données des stations Météo France et corréler par les premiers résultats fournis par le mât de mesures, VALOREM a estimé la vitesse de vent sur site à 6,50 m/s à 70 m de haut, soit plus de 23 km/h

L'étude acoustique

Pendant 4 semaines en juillet 2016, un bureau d'études indépendant a mesuré le bruit ambiant depuis 9 habitations riveraines de la zone d'étude.

En parallèle, VALOREM a installé un mât de mesure afin de connaître avec précision le vent présent à haute altitude pendant ces mesures. Nous avons ainsi pu simuler finement la contribution sonore des éoliennes et s'assurer du respect de la réglementation. Celle-ci impose au parc éolien de s'adapter à l'ambiance sonore initiale de son lieu d'implantation. Ainsi, en présence d'éoliennes, le bruit ne doit pas être supérieur de 5 décibels le jour par rapport au niveau sonore ambiant et de 3 décibels la nuit.



sonomètre

L'étude du paysage

Cette étude vise à intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement. Pour cela, le travail du paysagiste consiste à :

- Analyser les entités paysagères,
- Recenser le patrimoine culturel (églises, châteaux, menhirs...), les voies de communication, le bâti,
- Inventorier les projets et parcs éoliens aux alentours,
- Déterminer les points de vue emblématiques.



Chauve-souris

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de

LA COUTURE

communes de Les Gours, Lupsault et Oradour

L'étude environnementale

Durant une année complète, les espèces présentes sur le site ont été recensées. Les naturalistes ont ensuite analysé les impacts potentiels du futur projet et émis des recommandations pour optimiser la cohabitation entre les espèces identifiées et les éoliennes.

Les servitudes techniques

La matérialisation des différentes servitudes qui grèvent le site déterminent les zones libres de contraintes techniques et aptes à accueillir des éoliennes : radar Météo France, zones de l'armée, zone de captage d'eau...

Photomontage

L'impact visuel du projet est simulé grâce à des photomontages représentant le nouveau paysage avec les éoliennes. Réalisés depuis des points de vue représentatifs des principaux enjeux relevés dans l'analyse paysagère, ils permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation, son ancrage dans le site et les différents rapports d'échelle.



Photomontage du projet éolien

CHIFFRES CLES

7 éoliennes de 3 MW

Puissance totale du projet : **21 MW**

Hauteur en bout de pale : **180 m**

Production électrique attendue : **50 000 MWh/an***,
soit la consommation électrique de **18 000 foyers** environ

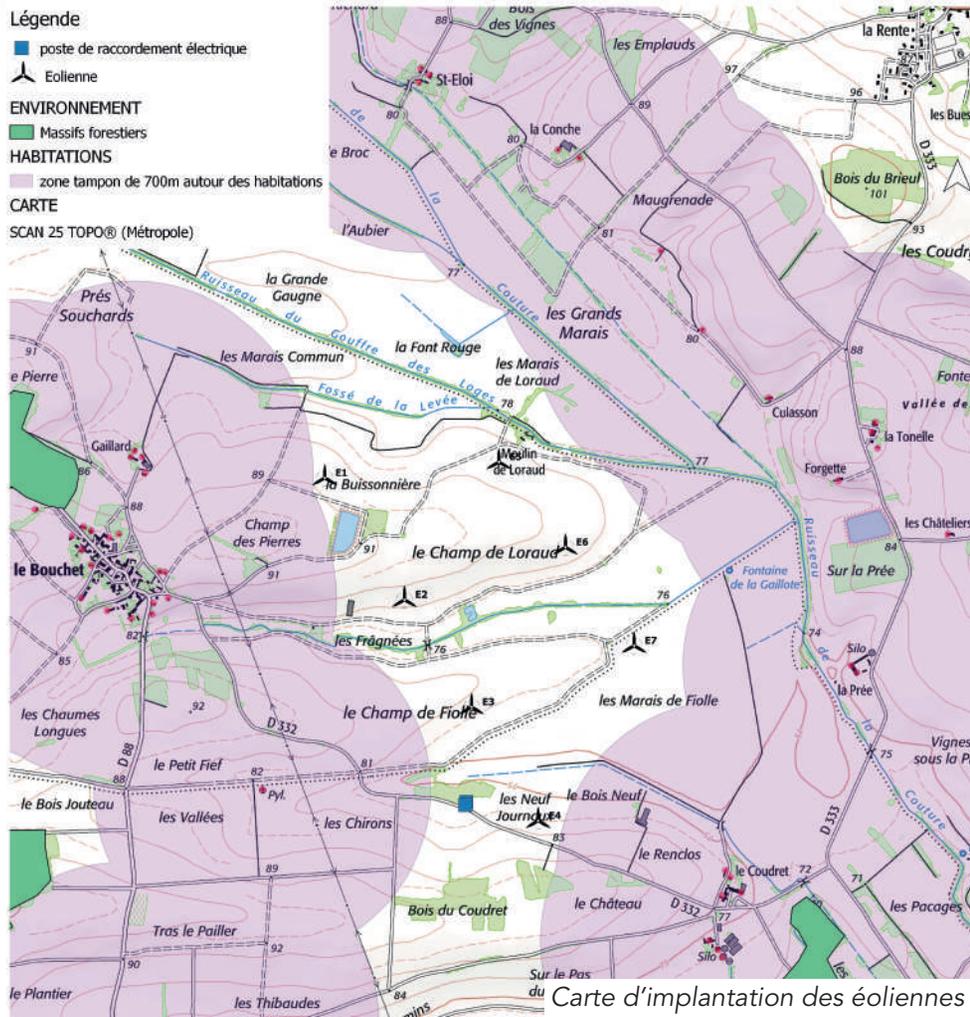
*estimation à affiner en fonction du type de technologie choisie

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de

LA COUTURE

communes de Les Gours, Lupsault et Oradour

L'implantation



À l'issue de l'étude de faisabilité, VALOREM a comparé plusieurs variantes d'implantation puis choisi la plus adaptée aux enjeux de votre territoire. Tout en assurant une production d'électricité optimale, elle respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

Les prochaines étapes

Les services de l'Etat vont instruire le dossier via une étude par l'autorité environnementale et la tenu d'une enquête publique. Ensuite le Préfet délivrera un arrêté, cette procédure peut prendre de un à deux ans. Nous restons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

 **Votre contact VALOREM**
Chargé du projet

Vincent VIGNON
213 cours Victor Hugo
33323 BEGLÈS CEDEX
vincent.vignon@valorem-energie.com
Tél. : 06.20 11 40 82

www.valorem-energie.com

Lettre d'information n°2, Octobre 2017
Communes de Les Gours, Lupsault et
Oradour

Directeur de la publication
Communication VALOREM

Impression
VALOREM

Contact : www.valorem-energie.com